CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL D'ORLÉANS
DIRECTION GÉNÉRALE

ARRÊTÉ
Portant désignation d'un directeur adjoint pour assurer l'intérim
A la direction du pôle personnes âgées

Le directeur général du centre hospitalier régional d'Orléans, ordonnateur de l'établissement,
Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009, relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

Vu les articles L. 6143-7, D. 6143-33, D. 6143-34 ET D. 6143-35 du code de la santé publique,

Vu le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007, portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière,
Vu l'arrêté du 13 janvier 2010 portant modification de l'arrêté du 22 janvier 2008 fixant la nomenclature des comptes obligatoirement ouverts dans l'état des prévisions de recettes et de dépenses et dans la comptabilité des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale,

Vu l'arrêté ministériel du 27 avril 2010 nommant Monsieur Olivier BOYER en qualité de directeur général du centre hospitalier régional d'Orléans,

Vu l'arrêté ministériel du 27 décembre 2010 nommant Mademoiselle Clémence MEZIERES en qualité de directrice adjointe du centre hospitalier régional d'Orléans,

Vu la décision n° 11104/2012 concernant le changement de situation familiale de Mademoiselle Clémence MEZIERES,

Vu la décision n° 10119-13 portant délégation de signature en matière de gestion et en matière financière à la direction du pôle "personnes âgées",

Vu l'arrêté ministériel du 17 décembre 2014 nommant Madame Florence GERHARDS en qualité de directrice adjointe au centre hospitalier régional d'Orléans,

Considérant l'absence de Madame Clémence DESSE-MEZIERES, directrice adjointe à la direction du pôle "personnes âgées", à compter du 30 novembre 2015,

ARRÊTE

Article 1er : Madame Florence GERHARDS, directrice adjointe à la direction des ressources humaines, est désignée par Monsieur Olivier BOYER, directeur général, pour assurer l'intérim de Madame Clémence DESSE-MEZIERES, directrice adjointe à la direction du pôle "personnes âgées", dans les domaines suivants :
en matière de gestion, pour signer tout document se rapportant à la gestion de ses services y compris les courriers adressés aux juges des affaires familiales et aux juges des tutelles du tribunal de grande instance, à l'exception des correspondances avec les autorités de tutelle, des actions contentieuses, ainsi que des questions de principe de politique générale,
en matière financière, pour engager et liquider les dépenses autorisées au niveau du budget annexe de chaque établissement d'hébergement et inscrites sur les comptes suivants d'exploitation :

Budgets annexes : B – E

606 ACHATS NON STOCKES

606.231 Petit matériel hospitalier

606.232 Produits pour coiffure

606.233 Petit matériel destiné aux jardins

606.242 Fournitures pour loisirs

611 SOUS-TRAITANCE GENERALE

611.110 Kinésithérapie

611.150 Sous-traitance, reversements/autres consultations

611.281 Art thérapie PASA

615 ENTRETIEN ET REPARATIONS

615.2220 Entretien bâtiments

615.2581 Maintenance des autres matériels et outillages

615.2680 Maintenance autres matériels,

618 DIVERS SERVICES EXTRIEURS

618.82 Vacances à l'extérieur

618.83 Animation

622 REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES

622.61 Honoraires d'avocat

622.81 Honoraires sociétés extérieures

628 PRESTATIONS DE SERVICES A CARACTERE NON MEDICAL

628.31 Nettoyage des vitres

628.8102 Confection des rideaux,

628.8903 Redevance câble réseau

Prestations diverses

67 CHARGES EXCEPTIONNELLES

671.14 Intérêts moratoires direction des services d'hébergement

672.386 Charges à caractère général et hôtelier sur exercices antérieurs

Direction des services d'hébergement

Cette délégation s'exerce dans la limite des crédits budgétaires ouverts à l'état prévisionnel des recettes et des dépenses.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Florence GERHARDS, pareille délégation est donnée à Monsieur Jean-Pierre GRAFFIN, directeur adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Pierre GRAFFIN, directeur adjoint, la même délégation de signature est donnée à Madame Eva LEPROU, attachée d'administration hospitalière affectée au sein du pôle personnes âgées.

Article 3 : La présente décision annule et remplace la décision n° 10119-13, en date du 21 octobre 2013, et prend effet à compter du 30 novembre 2015.

Orléans, le 18 novembre 2015

Le directeur général,

Signé : Olivier BOYER